



Nicolas HULOT, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le vendredi 25 mai 2018

Communiqué de presse

Création du 53^{ème} parc naturel régional de l'Aubrac

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé le décret créant le parc de l'Aubrac, 53^{ème} Parc naturel régional (PNR) situé aux confins des départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère. Le massif de l'Aubrac est un « pays de hautes terres ». Ses vastes plateaux de prairies abritent une culture agropastorale séculaire intimement liée à son environnement naturel. Ce classement vient compléter le réseau des territoires d'exception du Massif central.

« Le parc naturel régional de l'Aubrac est un projet de territoire durable qui va permettre de lutter contre l'appauvrissement des espaces naturels et des terres agricoles. Sa création est l'aboutissement d'un important travail de concertation et offre de nombreuses perspectives pour améliorer le cadre de vie. Cette démarche montre que les activités humaines et la préservation de la nature sont non seulement compatibles, mais aussi bénéfiques pour tous. C'est le message que la France continuera de porter à travers [la mobilisation que je viens de lancer en faveur de la biodiversité](#) » souligne Nicolas Hulot.

Les PNR ont pour mission première de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel. Ils contribuent également à l'aménagement du territoire, au développement économique social et culturel, à l'accueil et à l'éducation du public, et réalisent des actions expérimentales. La création du PNR de l'Aubrac a été initiée et portée par les Conseils régionaux d'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle permettra de valoriser le patrimoine naturel et culturel de l'Aubrac, son économie rurale, ses paysages, ses savoir-faire et son environnement.



Crédits photo PNR de l'Aubrac

Le parc naturel régional de l'Aubrac :

Le massif de l'Aubrac se définit d'abord comme un plateau volcanique, entouré par deux rivières : le Lot et la Truyère. C'est un territoire plein de contrastes : multiples paysages, variations d'altitude et forte saisonnalité climatique. Le plateau d'altitude dont le sommet culmine à 1469 mètres est enneigé une bonne partie de l'hiver.

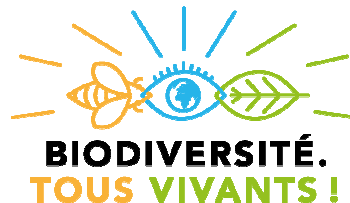
Le patrimoine naturel y est remarquable. On y trouve des espèces telles que l'arnica des montagnes, l'aigle botté ou la loutre d'Europe et des milieux rares (tourbières, pelouses d'altitude) qui sont notamment préservés et gérés par 6 sites [Natura 2000](#).

L'identité culturelle de l'Aubrac est celle d'un terroir rural, de paysages agropastoraux emblématiques faits d'estives et de burons. Malgré son relatif isolement, les habitants de l'Aubrac ont su en valoriser les atouts à travers le maintien d'une agriculture de qualité et la reconnaissance de savoir-faire précieux. La race Aubrac, le fromage AOP Laguiole, le couteau de Laguiole en sont les exemples parmi les plus emblématiques.

Le réseau des parcs naturels régionaux

Dans toute la France, les Parcs naturels régionaux sont activement engagés dans la mise en valeur de nos paysages remarquables, la préservation de notre biodiversité et la réussite de la transition écologique et solidaire. Protecteurs efficaces de nos espaces naturels, ils offrent un cadre de mobilisation et de sensibilisation des acteurs de la transition écologique et solidaire, au plus près du territoire.

En savoir plus : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aires-protegees-en-france



[Participez à la consultation publique Plan biodiversité](#)

La consultation est ouverte du 18 mai au 8 juin 2018

#Biodiv2020

[Retrouvez le communiqué en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)